

Diffusion en Bosnie-Herzégovine

Bilan de six ans d'activités

par **Norman Farrell**

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) assiste depuis juin 1991 les victimes du conflit de l'ex-Yougoslavie. Voilà six ans que les délégués travaillent dans la région, tentant d'aider la population à faire face aux conséquences durables du conflit. Au fil du temps, comme la situation elle-même, la nature du travail des délégués a évolué, en particulier dans le domaine de la diffusion. Pendant les premiers mois du conflit, un effort concerté a été entrepris pour faire mieux connaître le droit international humanitaire ainsi que le rôle et le mandat du CICR. Par la suite, l'action a été réorientée afin de répondre aux besoins qui caractérisent les situations d'après-guerre. Dans cet article, nous nous proposons de décrire et d'analyser le développement de la diffusion dans le contexte actuel. Bien que, pendant le conflit, le CICR ait déployé l'essentiel de ses activités en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, et que le même type d'actions de diffusion soient menées dans ces deux régions, le document est axé sur la Bosnie-Herzégovine, avec, le cas échéant, référence à d'autres régions de l'ex-Yougoslavie.

L'accord de Dayton, puis l'accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine signé le 14 décembre 1995 à Paris, ont marqué la fin du conflit. Ils ont aussi — sans que cela apparaisse à l'époque — coïncidé avec l'apparition de nouvelles possibilités dans le domaine de la diffusion en Bosnie-Herzégovine. Au cours du conflit, les délégués

Norman Farrell, ressortissant canadien, est coordonnateur des activités de diffusion du CICR en Bosnie-Herzégovine. Il est basé à Sarajevo.

Original : anglais

chargés de la diffusion se sont principalement efforcés de faire connaître le mandat humanitaire du CICR et d'assurer la sécurité de son personnel travaillant sur le terrain. Avec la signature de l'accord de Dayton et l'arrivée en Bosnie-Herzégovine des troupes de la Force de mise en œuvre de la paix, tant la sécurité des délégués que l'accès aux victimes se sont sensiblement améliorés. Cela a permis au CICR de donner davantage d'ampleur à ses activités de diffusion et de les adapter aux circonstances.

À l'automne 1995, il n'y avait qu'un délégué-diffusion en Bosnie-Herzégovine. En janvier 1996, ils étaient deux, dont l'un basé dans la Republika Srpska. Trois mois après la signature de l'accord de Paris, les délégations du CICR en Bosnie-Herzégovine étaient engagées dans une vaste campagne de prévention contre les dangers des mines, s'étendant à l'ensemble du pays. Des contacts avaient été pris avec les commandants des armées des trois anciens belligérants et les délégués du CICR avaient animé quatre cours sur le droit de la guerre à l'intention des forces armées et de sécurité. Un conseiller spécialement chargé de la campagne de prévention contre les dangers des mines a été rattaché à la délégation de Sarajevo. Fin avril, de nouveaux délégués-diffusion étaient sur place avec pour mission de mettre sur pied, conjointement avec la Croix-Rouge locale, un programme visant à promouvoir les valeurs humaines.

Comment tout cela a-t-il pu être réalisé? Quels obstacles a-t-il fallu prendre en compte, à défaut de les surmonter, afin de mener à bien ces programmes? Le fait que l'action se déroule dans un environnement d'après-conflit a-t-il joué un rôle?

L'émergence de nouvelles possibilités de diffusion

Les activités de diffusion réalisées en Bosnie-Herzégovine pendant la phase succédant au conflit ont été, elles aussi, marquées par la réorientation générale des interventions, axées non plus sur l'action d'urgence mais sur le long terme. Il est devenu moins nécessaire de placer au premier rang des priorités la sécurité des délégués et l'accès aux victimes, et le CICR a articulé son action autour d'autres préoccupations importantes: diffusion à l'intention des forces armées, par crainte d'une reprise des hostilités; sensibilisation du grand public au rôle du CICR (notamment dans les nouveaux domaines d'activité tels que les recherches sur le sort des personnes disparues); et programmes visant à assister la population et la Croix-Rouge locale (notamment, prévention contre les dangers des mines et promotion des valeurs humaines).

Il a fallu alors élaborer une stratégie de diffusion entièrement nouvelle. La campagne de prévention contre les dangers des mines et la diffusion auprès des forces armées ont été des mesures proactives visant, d'une part, à réduire le nombre de victimes des mines et, d'autre part, à prévenir les violations du droit international humanitaire. Ces deux programmes ont été élaborés sur la base de l'expérience et des compétences particulières que le CICR a acquises à travers les activités qu'il déploie dans le monde entier. Par ailleurs, la diffusion a dû conserver un rôle réactif, de réponse aux besoins d'autres activités en cours, telles que la recherche de disparus.

Les relations avec la Croix-Rouge locale ont dû également être repensées. Pendant le conflit, celle-ci a joué, à bien des égards, un rôle de canal pour les activités du CICR — distributions de secours et acheminement des messages Croix-Rouge, notamment. Ces activités n'étaient pas des activités spécifiques des organisations locales de la Croix-Rouge avant la guerre, mais elles ont contribué à leur donner un certain statut dans leur communauté. Lorsque le volume de ces activités a diminué, la Croix-Rouge locale a commencé, comme le CICR, à accorder son attention à de nouveaux besoins apparus dans la communauté. Dans certains cas, il a été possible de répondre à ces besoins par le biais de la diffusion — domaine dans lequel la Croix-Rouge locale était le partenaire naturel du CICR. De la même façon, le personnel du CICR a eu un rôle vital à jouer.

La constitution d'un réseau de collègues locaux

Au cours de l'année qui a suivi la fin des hostilités, l'un des éléments-clés de la stratégie de diffusion a consisté à mettre sur pied, dans chaque sous-délégation du CICR, des équipes de responsables locaux pouvant répondre aux besoins dans ce domaine. La motivation et l'ancienneté de ces employés locaux constituaient manifestement des atouts importants : en de nombreuses occasions, en effet, ils se sont trouvés mieux à même d'agir en tant que « diffuseurs » que les délégués du CICR. Des membres du personnel chargés de la diffusion ont été recrutés et formés dans chacune des sous-délégations, puis réunis pour travailler en équipe. En outre, un graphiste a été engagé à plein temps pour créer du matériel adapté aux besoins et pour traiter avec des graphistes et imprimeurs externes. Qu'il se soit agi de concevoir l'idée qui a présidé au lancement de la campagne de prévention contre les dangers des mines ou de présenter un programme de diffusion à l'occasion de camps d'été pour la jeunesse, le travail a été effectué en équipe.

À l'origine, ce mode d'action a été mis en place dans la Republika Srpska, mais il a ensuite servi de modèle pour les activités de diffusion

réalisées dans toute la Bosnie-Herzégovine. Les membres du personnel local chargés de la diffusion, y compris ceux qui participent à la campagne de prévention contre les dangers des mines, ont créé des spots pour la radio et la télévision, des représentations théâtrales et des annonces destinées à être publiées dans les magazines. Avec, le cas échéant, la participation de délégués expatriés, les équipes locales de diffusion ont également réalisé des programmes destinés au personnel du CICR, ainsi qu'aux jeunes, aux enseignants, aux autorités municipales, au Groupe international de police (GIP) et à la police locale de la Republika Srpska.

De même que les opérations du CICR, l'action des équipes de diffusion a dû initialement se conformer au découpage territorial et politique en deux entités, la Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska. Cette situation a représenté un certain atout, en permettant au CICR, par exemple, de prendre davantage conscience des sensibilités locales, de répondre aux critiques formulées contre des actions passées, d'utiliser les expressions et le langage qui convenaient et, enfin, de créer un lien entre les membres du personnel. Elle a cependant aussi constitué un handicap, en renforçant le sentiment de séparation par rapport aux personnes se trouvant dans l'autre entité et dans l'autre délégation. Le fait que des programmes de diffusion étaient perçus comme ayant été élaborés « d'un côté » ou « de l'autre côté » a nui au développement d'une approche commune.

Il a donc fallu prendre des dispositions pour garantir que les objectifs restent uniformes. Une réunion a été organisée entre les personnes chargées de la diffusion et travaillant, les unes, dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine, et les autres, en Republika Srpska — l'objectif étant que les programmes soient conçus comme un effort touchant l'ensemble du pays. Fin juillet 1996, une réunion conjointe de diffusion a permis au personnel local de toutes les délégations et sous-délégations du pays de se trouver face à face pour la première fois depuis le début de la guerre. Malgré une certaine méfiance et quelques doutes au départ, cette réunion a constitué la première étape d'une approche commune et de la création de liens entre collègues travaillant des deux côtés. À la fin du premier atelier, un participant s'est déclaré « heureux de voir que le personnel local de l'autre côté » respectait et diffusait les principes de la Croix-Rouge de la même manière que lui-même et ses collègues.

La campagne de prévention contre les dangers des mines

Aussitôt les hostilités terminées, c'est la campagne de prévention contre les dangers des mines qui a été la première initiative lancée dans le domaine de la diffusion. À bien des égards, la campagne a représenté

un effort collectif du CICR dans l'ensemble de l'ex-Yougoslavie. Elle a d'abord été proposée et lancée en Bosnie-Herzégovine début mars 1996, avec la distribution d'affiches et de brochures et la diffusion de spots à la radio et à la télévision. En Croatie, la première phase s'est déroulée en avril 1996. L'année 1997 a vu la mise en place de programmes de prévention également dans les zones spécifiques de la République fédérative de Yougoslavie, plus précisément le long de la frontière croate.

En Bosnie-Herzégovine, la campagne n'a cessé de prendre de l'ampleur, touchant l'ensemble du pays et comprenant à la fois un volet « mass media », des activités à l'échelon de la communauté, la collecte d'informations et un programme spécialement destiné aux écoles. Aujourd'hui, elle est la seule du genre, et la seule qui permette de recueillir systématiquement des données chiffrées sur les incidents dus aux mines dans l'ensemble du pays. Le programme est géré par un conseiller spécial, onze responsables « terrain » formés par le conseiller spécial et plus d'une centaine d'instructeurs dûment formés appartenant à la Croix-Rouge locale. Deux conseillers externes, chargés d'assurer la formation du personnel local et des volontaires de la Croix-Rouge, ont été engagés, l'un en Bosnie-Herzégovine, l'autre en Croatie. Comme la région affectée par les mines est bien plus petite dans la République fédérative de Yougoslavie, c'est l'un des responsables de la prévention dans la Republika Srpska qui a apporté son concours à la mise en place du programme dans cette république.

La prévention contre les dangers des mines est un bon exemple de programmes de diffusion à l'échelon de la communauté. Cette campagne a également permis d'identifier certaines questions qui se posent lors de l'élaboration d'une telle action. La première : comment reconnaître la nécessité de faire appel à des spécialistes externes et comment intégrer leur contribution ? En effet, la campagne d'information a été lancée avec succès par les délégués chargés de la diffusion, mais l'élaboration d'un programme professionnel global a nécessité des compétences spécifiques et une expérience que les délégués diffusion ne possédaient pas.

La deuxième question qui se posait était de savoir comment établir une distinction entre une campagne de sensibilisation et une campagne d'information. Bien souvent, en effet, rien ne distingue la diffusion de l'information : il s'agit, dans l'un et l'autre cas, de faire passer un message donné au travers des médias, ou par le biais d'exposés ou de matériel écrit. À terme, cependant, l'objectif de la diffusion est d'influencer le comportement des individus. Il a donc été nécessaire de recourir aussi souvent que possible à des méthodes allant au-delà de la simple présentation

d'informations. En ce sens, il faut comprendre que sensibiliser les populations aux dangers des mines dépasse le simple souci de les informer de la présence de mines dans le pays.

En Bosnie-Herzégovine, la plupart des personnes restées en place pendant tout le conflit sont conscientes du danger que représentent les mines terrestres. Il peut cependant être utile de rappeler aux habitants de ces régions — aux rapatriés, notamment— les dangers qui les menacent. Une campagne d'information ne serait toutefois pas suffisante pour influencer le comportement de la population. Les programmes de prévention contre les dangers des mines ont pour objet de répondre aux besoins des communautés affectées par les mines. Il faut aussi analyser le comportement des individus, afin de déterminer pourquoi ils prennent certains risques, et adapter le message en conséquence. Qui sont les victimes des mines? À quelle activité se livraient-elles au moment de l'explosion accidentelle de la mine? La réponse à ces questions a une incidence sur l'approche et le message adoptés. Si, par exemple, des enfants ont été blessés parce qu'ils avaient commis l'imprudence d'aller jouer dans des zones minées, l'approche et le message adoptés ne seront pas les mêmes que dans le cas d'enfants blessés alors que, poussés par la nécessité, ils ont pénétré dans une zone minée pour aller y ramasser du bois. De même, l'approche sera différente si les victimes des mines sont des hommes adultes touchés en tentant de cultiver les champs.

Afin de dresser un tableau complet du problème des mines terrestres et de son impact sur les différentes communautés, un programme de collecte de l'information a été lancé. Il comporte deux volets distincts: recherche de caractère général sur les conséquences humaines, sociales et économiques des mines, d'une part, et statistiques des incidents dus aux mines, d'autre part. En analysant les données recueillies, il est possible d'élaborer un programme de prévention contre les dangers des mines et de l'adapter aux besoins réels des communautés concernées. Ces données permettent également de préciser dans quelles zones la population court le plus de danger. Ainsi, les organisations qui prévoient de lancer des opérations de déminage humanitaire peuvent déterminer quelles collectivités sont les plus affectées. Aujourd'hui, le programme du CICR est le seul qui assure le recueil systématique de données en Bosnie-Herzégovine. Les statistiques ainsi obtenues ont une large diffusion et sont utilisées par le Centre d'action antimines des Nations Unies, qui les considère comme fiables.

Un troisième problème à résoudre tenait à la nécessité de concilier l'approche du CICR — axée sur les interventions en situation

d'urgence — et le caractère particulier, lié au développement, de la campagne de prévention contre les dangers des mines. Se distinguant en cela de nombreux projets réalisés dans le domaine de la diffusion, celle-ci a un objectif à long terme, car les mines vont continuer de faire des ravages au cours des années à venir. Elle vise à renforcer les capacités locales, de manière à pouvoir surmonter le problème. Un responsable des activités de sensibilisation aux mines et des instructeurs de la Croix-Rouge sont affectés à chacune des régions du pays. Si la campagne a d'abord rencontré certaines réticences au sein de l'institution, c'est peut-être, en partie, parce qu'elle était axée sur le développement, ou parce que le CICR se trouvait pour la première fois si fortement impliqué dans des activités de sensibilisation au danger des mines. En outre, la structure même du CICR et le fait d'intervenir habituellement dans des situations d'urgence prédisposaient moins l'institution à envisager un programme qui n'a pu devenir pleinement opérationnel qu'au bout de plusieurs mois.

Malgré un début difficile, la campagne de prévention contre les dangers des mines lancée par le CICR doit être considérée comme la suite logique de l'action qu'il a menée en temps de conflit, et comme le prolongement de sa prise de position en faveur d'une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel. Pendant des années, le CICR a assisté les victimes déjà blessées par les mines, en leur apportant de l'aide par le biais de ses équipes chirurgicales et de ses centres d'appareillage orthopédique. Les compétences et les connaissances spécialisées qu'il possède dans ce domaine lui ont conféré suffisamment de crédibilité pour pouvoir passer d'une action purement médicale à une action de prévention. L'action visant à mobiliser les responsables politiques et l'opinion publique en leur faisant prendre conscience des terribles effets des mines terrestres, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation publique, ne diffère pas beaucoup d'un programme ayant pour objet de faire savoir à la population comment elle peut se prémunir contre les dangers des mines. Il s'agit, dans l'un et l'autre cas, d'actions de prévention. De même que les activités médicales, la diffusion s'inscrit dans le cadre des mesures visant à alléger les souffrances des victimes des conflits armés. Elles font intégralement partie de l'effort plus vaste qui consiste à faire face aux effets dévastateurs des conflits, tant pendant les hostilités qu'immédiatement après.

Un quatrième problème — assez semblable aux difficultés rencontrées par le CICR en Bosnie-Herzégovine dans le cadre de ses activités liées à la détention et à la recherche de personnes — est la tentative des parties pour politiser la question des mines terrestres. Ce phénomène est apparu avec une acuité particulière immédiatement après la cessation des hostilités, lorsque, aux termes de l'accord de Dayton, une portion de territoire

sous le contrôle de l'une des parties devait être transférée à l'autre partie. Un grand nombre de personnes ont alors traversé les anciennes lignes de front et ont pu pénétrer dans des zones précédemment inaccessibles. Les personnes gérant la campagne ont dû faire attention que la sensibilisation de la population civile aux dangers des mines terrestres ne soit pas perçue comme équivalant à reconnaître qu'en laissant derrière elle des mines terrestres et des pièges, l'une des parties avait l'intention de tuer des civils. Le CICR a dû s'efforcer de préserver son image d'impartialité et de neutralité, tout en attirant clairement l'attention sur le danger des mines terrestres. En outre, la campagne s'est trouvée remise en question — comme cela a été le cas également à l'échelon international — par ceux qui la considéraient comme une critique adressée aux parties qui ont recours aux mines terrestres pour se défendre.

La politisation de la campagne est également apparue au travers des demandes constantes visant à ce que le matériel soit rédigé dans la langue et selon l'alphabet « corrects ». Ces exigences ont eu des répercussions sur tout le matériel écrit et sur toutes les annonces destinées aux médias, et non pas exclusivement sur le matériel destiné à la campagne de prévention contre les dangers des mines ou à la diffusion. Le conflit qui a déchiré la Bosnie-Herzégovine a été, à bien des égards, une guerre d'identité ethnique: qu'ils le veuillent ou non, le nom, la religion ou le patrimoine culturel des individus les plaçaient obligatoirement dans le camp de l'un des belligérants. Réelles ou imaginaires, les différences culturelles ont joué un rôle important dans l'affirmation de l'identité de chacun. Par l'emploi de certains mots, une prononciation ou l'usage de tel ou tel alphabet, un individu était associé immédiatement à un groupe particulier.

La politisation de la langue a revêtu une telle importance dans le cadre des efforts visant à créer une identité culturelle qu'elle a parfois rendu le matériel de diffusion inutilisable — non parce que le message était incorrect ou n'aurait pas pu être compris, mais parce qu'un seul des mots employés était considéré comme inacceptable par l'une des parties. En toute objectivité, la production de différentes versions d'une publication pourrait apparaître inutile, étant donné que la langue utilisée avant le conflit était essentiellement uniforme et que la grande majorité de la population pouvait lire aussi bien les caractères cyrilliques que romains. Du point de vue de la diffusion, cependant, il a fallu faire preuve de souplesse. Pour être considéré comme acceptable par les autorités, tout le matériel — et notamment les textes destinés au programme scolaire — devait être produit dans les deux langues. À titre de précaution supplémentaire, il a été décidé que les publications, les scénarios, les images et les commentaires de films destinés aux activités de diffusion seraient tous

préalablement « testés » auprès de la Croix-Rouge et des autorités locales de chaque région avant de passer par le processus final de production et d'être distribués.

Lors de la conception de la campagne de prévention contre les dangers des mines, il a été tenu compte de la nécessité de créer des capacités à l'échelon local afin de pouvoir, par la suite, transférer à une branche la responsabilité d'un programme à long terme viable. Le recrutement et la formation de volontaires et d'instructeurs de la Croix-Rouge locale, ainsi que la production de matériel destiné aux écoles, responsabilisent les structures locales par rapport à la poursuite du programme. Le CICR n'agit pas en tant que substitut de structures non existantes. Au contraire, il opère dans le cadre d'un partenariat avec les services existants — la Croix-Rouge, notamment — pour que le programme puisse se poursuivre après le départ du CICR.

Diffusion auprès des forces armées

La diffusion auprès des forces armées constitue l'une des activités traditionnelles du CICR. Réalisée en temps de paix comme en temps de conflit, cette activité peut revêtir divers aspects, allant de la remise, à un poste de contrôle, d'une brochure sur les règles essentielles du comportement au combat à l'organisation de cours sur le droit de la guerre. Dans chacun des cas, l'objectif reste le même : encourager le respect du droit international humanitaire pendant les conflits.

Dans le cas de l'ex-Yougoslavie, des efforts importants ont été déployés pendant le conflit, afin de promouvoir le droit international humanitaire auprès des belligérants dans l'ensemble de la région. En dépit des difficultés rencontrées, les délégués ont été en mesure d'animer sur place des séances de diffusion destinées aux officiers, aux commandants d'unité et aux officiers d'état-major de l'armée yougoslave, de l'armée croate, de l'armée de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'armée de Bosnie-Herzégovine, de l'armée croate de Bosnie, de l'armée serbe de Bosnie, ainsi que des forces militaires serbes dans les Zones protégées par les Nations Unies.

Le programme de diffusion mené par le CICR auprès des anciens belligérants de Bosnie-Herzégovine a grandement bénéficié de la création, en mars 1996, d'une fonction de délégué auprès des forces armées et de sécurité (FAS). Grâce à ces délégués spécialisés, le CICR est en mesure de mettre son expérience et ses connaissances à la disposition des autorités militaires et, ainsi, de les aider à élaborer des programmes — l'objectif étant d'obtenir que l'enseignement du droit international humanitaire fasse

partie de l'instruction militaire. Pour être pleinement efficace, l'enseignement des règles essentielles du droit de la guerre doit s'inscrire dans une approche globale et être intégré aux différents échelons et dans les différentes fonctions de la chaîne de commandement militaire. Pour faciliter ce processus, les délégués FAS du CICR travaillant en Bosnie-Herzégovine ont animé des cours destinés aux commandants militaires et ont dispensé aux instructeurs une formation en matière de droit de la guerre.

Ces cours comportent également un volet pratique. Outre l'enseignement des règles essentielles du droit international humanitaire, les exercices sur le terrain et les exemples tirés d'opérations militaires sont utilisés en tant qu'outils didactiques. Cet aspect est très important lorsque l'enseignement est destiné à des personnes ayant une réelle expérience de la guerre, et non à des forces armées qui n'ont connu qu'une instruction dispensée en temps de paix.

Depuis janvier 1996, le CICR a organisé douze cours sur le droit de la guerre à l'intention d'officiers des armées des trois anciens belligérants. Chaque cours de base dure trois jours et inclut des thèmes tels que les principes du droit de la guerre, la responsabilité de commandement, les précautions à prendre en défense et en attaque, les personnes et les biens protégés et le rôle du CICR lors des conflits. En outre, des ateliers destinés aux formateurs ont été organisés conjointement avec l'armée croate de Bosnie et l'armée de Bosnie-Herzégovine. Un atelier doit avoir lieu en juillet 1997 avec l'armée serbe de Bosnie. Ainsi, les forces armées des trois anciens belligérants compteront dans leurs rangs des officiers formés par le CICR, et donc à même d'enseigner le droit de la guerre à leurs hommes. À ce jour, ce sont au total plus de 300 officiers des forces armées des trois anciens belligérants qui ont bénéficié d'une formation en matière de droit de la guerre, et 35 officiers qui ont été formés en tant qu'instructeurs dans ce domaine.

Si le CICR est toujours mieux accepté, c'est en partie grâce au profil des délégués auprès des forces armées et de sécurité, tous anciens officiers de carrière. Dans un contexte où la mise en œuvre du droit international humanitaire suscite un certain scepticisme, le fait que l'enseignement du droit de la guerre soit confié à d'anciens officiers de carrière lui confère davantage de crédibilité. Cela ressort clairement non seulement des cours eux-mêmes, mais aussi des évaluations et des remarques formulées par les participants.

La présence d'un délégué FAS au sein d'une délégation du CICR offre un avantage supplémentaire : tous les délégués peuvent ainsi acquérir une meilleure connaissance de la culture et des préoccupations militaires, et

la délégation peut savoir comment elle est elle-même perçue par un officier de carrière.

Les cours organisés à l'intention des membres des forces armées ont contribué à rectifier un certain nombre d'idées fausses au sujet du rôle du CICR lors des conflits. L'action de l'institution est perçue différemment lorsqu'on souligne qu'elle n'est pas incompatible avec la poursuite de buts militaires légitimes par les parties en présence. Il apparaît, de surcroît, que les commandants militaires peuvent en fait tirer des avantages pratiques de la coopération avec le CICR et du recours aux services de l'institution. Parmi les différents exposés présentés aux commandants militaires, il semble que les plus utiles dans ce contexte sont ceux qui permettent d'expliquer pourquoi le CICR applique certaines procédures ou se conforme à certains principes. Les questions abordées dans ce cadre portent sur la procédure du CICR aux points de contrôle, les contacts radio, le non-recours aux appareils photographiques ou aux jumelles, le respect du principe de confidentialité, le refus des escortes armées et la règle qui interdit la présence d'armes ou de militaires à bord de véhicules du CICR.

Il est difficile de mesurer l'impact d'un tel programme, mais le simple fait que le CICR ait obtenu, en Bosnie-Herzégovine, l'accès aux commandants et aux quartiers généraux des forces armées des trois anciens belligérants est un signe encourageant. Les contacts noués grâce à ce programme ont rehaussé l'image du CICR. Comme dans d'autres conflits, ces cours offrent aux officiers ayant bénéficié de l'assistance du CICR (dans le cadre de visites ou d'opérations de libération de prisonniers, par exemple) l'occasion de faire part de leur expérience positive.

Promotion des valeurs humaines

C'est en avril 1996 qu'a été lancé en Bosnie-Herzégovine le programme de diffusion des principes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'un des principaux objectifs de ce programme était de faire mieux connaître les principes et les valeurs humanitaires aux sections locales de la Croix-Rouge, tout en encourageant celles-ci à les respecter dans le cadre de leur action. Un autre objectif consistait à promouvoir les valeurs humaines auprès du grand public — les jeunes, en particulier — en prônant la tolérance et le respect mutuel. Il s'agissait en fait, sur la base des Principes fondamentaux du Mouvement, d'encourager et d'aider la Croix-Rouge à devenir le point de référence de l'action humanitaire menée au sein de la communauté.

Dans un premier temps, malgré de bonnes perspectives, le concept a subi les contrecoups du conflit et de l'absence de structure centrale de la

Croix-Rouge pour l'ensemble du pays. Lorsque, si peu de temps après la fin du conflit, les délégués et le personnel local ont présenté un programme prônant la tolérance et l'humanité, ils ont tout d'abord rencontré une certaine résistance. Ils se sont cependant rendu compte que moyennant certaines adaptations, le programme pourrait être réalisé. Le conflit ayant provoqué la disparition de toute manifestation ou activité communautaire pour les jeunes, une idée est née : diffuser les principes de la Croix-Rouge et les valeurs humaines dans le cadre des activités extra-scolaires. Les sections locales de la Croix-Rouge ont accepté la proposition consistant à organiser des ateliers à l'intention d'enseignants appelés à animer, en tant que volontaires, des activités Croix-Rouge en dehors du cadre scolaire. Des séances d'information et de planification ont été organisées conjointement avec la Croix-Rouge locale, et les enseignants ont été choisis avec l'autorisation du ministère de l'Éducation. Des ateliers ont eu lieu dans toutes les régions de la Republika Srpska, et plus de deux cents professeurs ont ainsi bénéficié d'une formation. Dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine, plus d'une centaine d'enseignants ont participé à des ateliers, d'une durée de deux jours. Dans le reste de la Fédération, la formation aura lieu au cours des prochains mois. Des réunions ont été organisées pour assurer le suivi des activités Croix-Rouge animées par les enseignants, et des mesures ont été prises pour dispenser une formation aux volontaires de la Croix-Rouge locale également appelés à participer à ce programme.

L'idée du programme de diffusion des principes de la Croix-Rouge et des valeurs humaines étant née (comme l'initiative de son lancement) en dehors du contexte de l'ex-Yougoslavie, une longue période de gestation a été nécessaire afin d'adapter le programme aux réalités du terrain. La Croix-Rouge locale — partenaire principal du CICR — n'étant pas à l'origine du projet, il a fallu beaucoup de temps pour s'assurer de sa participation. Les relations de travail entre la Croix-Rouge locale, d'une part, et les délégués et le personnel terrain du CICR, d'autre part, ont joué un rôle essentiel dans le développement du programme. Non seulement le fait d'avoir encouragé la participation de membres de la Croix-Rouge et d'enseignants locaux a permis au projet d'être bien accepté, mais il a également montré à quel point il était important d'apprendre de la population locale ce qui constitue ses valeurs propres. L'un des résultats positifs enregistrés est le fait que, dans de nombreuses régions du pays, les organisations locales de la Croix-Rouge évoquent toute cette opération en l'appelant « leur » programme.

Malgré la prolifération des organisations internationales, la Croix-Rouge reste le seul réseau humanitaire local dont l'action s'étende aux communautés de l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine. Le programme de

promotion des valeurs humaines vise non seulement à tirer parti de cette structure, mais aussi à mettre sur pied un programme susceptible d'être poursuivi après le désengagement du CICR. Afin de réunir les conditions les plus favorables, le CICR et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont coordonné leur action, faisant en sorte que le programme de diffusion soit compatible avec la structure que la Fédération internationale met en place conjointement avec la Croix-Rouge locale.

Conclusion

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de l'expérience acquise en Bosnie-Herzégovine. Certains programmes — tels que la campagne de prévention contre les dangers des mines — ont apporté la preuve que le CICR pouvait, au cours de la période de transition qui suit une opération d'urgence, s'engager dans des activités de diffusion à long terme. La nécessité de faire appel à des spécialistes externes et de les intégrer dans les délégations du CICR est également apparue lorsqu'il s'agit de répondre à des besoins spécifiques, tels que la sensibilisation au danger des mines ou la diffusion auprès des forces armées. Maintenant qu'une campagne de prévention contre les dangers des mines a été mise en place dans l'ensemble de l'ex-Yougoslavie, il sera également possible de parvenir à l'uniformité dans le cadre de campagnes similaires, dans d'autres contextes. Bien qu'une certaine prudence soit de mise, les efforts visant à mobiliser l'opinion publique en faveur de l'interdiction des mines antipersonnel peuvent aller de pair avec la campagne de prévention contre les dangers des mines. La délégation a également montré qu'elle était en mesure d'assimiler et d'adapter des programmes qui, à l'instar du programme de promotion des principes de la Croix-Rouge et des valeurs humaines, ont été conçus et lancés ailleurs.

Un dernier point doit être souligné : le rôle que joue la diffusion dans une situation d'après-conflit. Après l'éclatement des hostilités en Bosnie-Herzégovine, la première priorité de la diffusion a été de répondre aux besoins immédiats de la délégation, afin de permettre au CICR de remplir son mandat — assister et protéger les victimes du conflit. Des spots diffusés à la télévision et à la radio ont fait connaître au public les règles essentielles du droit humanitaire et les principes du CICR. Il s'agissait, en effet, de lutter contre les menaces qui pesaient perpétuellement sur la sécurité du personnel, et contre les violations répétées du droit international humanitaire. Certains groupes cibles ont alors été identifiés et c'est le CICR qui s'est directement chargé de la diffusion. Le message était clair, mais il était difficile à « faire passer ».

Le conflit terminé, il est apparu que bien que le message soit désormais plus facile à transmettre, il n'était pas aussi clair qu'il le fallait. Cette difficulté était due en partie à l'évolution du rôle du CICR après la fin du conflit. Tant l'identité du CICR dans une situation d'après-conflit que les objectifs qu'il poursuit alors ont une incidence sur le message diffusé. Souvent, l'identité du CICR est associée à ce qui constitue la partie la plus visible ou la plus spectaculaire de ses activités, ou aux activités qu'il est le seul à accomplir — visites de détenus, recherches sur le sort des personnes disparues et échange de messages Croix-Rouge, par exemple. Ces activités spécifiques du CICR le distinguent des institutions des Nations Unies et des autres organisations présentes sur le terrain. Parce qu'elle en soutient l'exécution, la diffusion est l'expression du mandat du CICR.

Du point de vue de la diffusion, l'identité du CICR se définit plus difficilement lorsque les activités traditionnelles de l'institution sont moins nécessaires. La manière dont sont perçues l'impartialité et l'indépendance du CICR varie-t-elle en conséquence ? Devient-il plus difficile de diffuser les principes qui sous-tendent l'action du CICR lorsque, une fois le conflit terminé, les activités déployées — hormis celles de l'Agence de recherches — peuvent être différentes de celles qui ont illustré les principes au cours du conflit ?

Qu'elles aient été réalisées pendant ou après le conflit, toutes les activités du CICR en Bosnie-Herzégovine, y compris la diffusion, sont celles d'une organisation qui s'efforce de répondre aux besoins — engendrés par les conflits — des plus vulnérables. L'action entreprise est toujours guidée par les Principes fondamentaux. Si certaines activités diminuent dans une situation d'après-conflit, si de nouvelles activités sont entreprises, la manière de les réaliser les distingue de celles qui sont accomplies par de nombreuses autres organisations. Le soutien à des programmes spécifiques, tels que formation des forces armées ou campagne de prévention contre les dangers des mines, par exemple, n'est pas accordé en fonction d'objectifs politiques, et la réalisation de ces programmes n'est pas tributaire de certaines conditions spécifiques. Pour la diffusion, le défi consiste à continuer de définir les activités du CICR pendant la période d'après-conflit, tout en veillant à conserver un lien étroit entre l'identité de l'institution et le concept des «Principes fondamentaux traduits en actes».